



HAL
open science

Les dérouilleurs de la Guyane. animateurs et médiateurs sociaux dans la création d'une citoyenneté guyanaise
Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Yves Raibaud. Les dérouilleurs de la Guyane. animateurs et médiateurs sociaux dans la création d'une citoyenneté guyanaise. Revoir la ville : Guyane, Surinam, Brésil, Réunion. Similitudes et dissemblances, L'Harmattan, pp.271-286, 2006. halshs-00333347

HAL Id: halshs-00333347

<https://shs.hal.science/halshs-00333347>

Submitted on 9 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les dérouilleurs de la Guyane

Animateurs et médiateurs sociaux dans la création d'une citoyenneté guyanaise

Yves Raibaud, géographe, ADES-CNRS, Université de Bordeaux

Beaucoup de jeunes guyanais¹ sont engagés dans l'animation en Guyane française. Ce secteur d'activité professionnelle qui reste pour l'instant peu visible et peu valorisé s'est considérablement développé par le déploiement depuis 1997 du dispositif « nouveaux emplois nouveaux services », communément appelé emplois jeunes, et par la mise en place de formations professionnelles destinées à l'accompagner². Cet article rend compte de l'émergence d'un groupe professionnel issu de la rencontre entre des dispositifs structurels mis en place par l'administration française et les particularités de la société et du territoire guyanais. Il prend ses sources d'une part dans les témoignages et les analyses recueillis lors d'un colloque organisé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Guyane sur la médiation sociale en Guyane³, d'autre part dans l'accompagnement fait par l'auteur des projets professionnels de jeunes animateurs guyanais en formation de DUT animation sociale et socioculturelle au campus Saint-Denis à Cayenne entre 2000 et 2003.

L'observation a d'abord un objectif descriptif et comparatif. Y aurait-il dans ce cadre une spécificité guyanaise par rapport à la métropole ? Les protocoles de professionnalisation des animateurs et médiateurs guyanais ne seraient-ils pas au contraire une simple transposition des modèles métropolitains ? Quelle place ce nouveau groupe professionnel occupe-t-il dans la création d'une citoyenneté guyanaise, en particulier dans la participation des jeunes à la ville ? La retranscription de la parole des animateurs et médiateurs sociaux montre ensuite que l'utilisation d'une technologie de l'animation transportée par l'administration de la Jeunesse et des Sports et par l'université française, si elle permet dans un premier temps la construction d'un discours d'identification des médiateurs et animateurs à une culture professionnelle et sa compatibilité avec les dispositifs mis en place par l'administration française, révèle parallèlement l'étendue des incompréhensions et la permanence des multiples hiérarchies sociales et ethniques qui organisent la société guyanaise. A l'opposé de ce constat, cinq ans de développement de la professionnalisation des animateurs en Guyane fait apparaître l'évidence qu'une génération de jeunes guyanais, envoyée sans aucune préparation sur le front de la médiation sociale, est peut-être en train de créer les éléments d'une identité professionnelle qui dépasse les clivages ethniques et sociaux. Les animateurs et médiateurs sociaux, « dérouilleurs de la Guyane », peuvent être considéré dans ce cas comme un des groupes supports qui encadreront dans les années à venir les processus d'intégration des individus et des groupes dans la société guyanaise, l'émergence des nouvelles territorialités et le développement social et économique qui peut en découler.

1. L'opportunité d'un dispositif

Le dispositif « nouveaux emplois, nouveaux services » mis en place en 1997 par le gouvernement Jospin se situe dans la continuité d'une tradition de gestion du chômage par la création d'emplois d'utilité collective plutôt que par une indemnisation de type revenu minimum. La question du chômage des jeunes avait été prise en compte par les précédents gouvernements socialistes, au plus fort des années de crise, par la mise en place d'importants dispositifs de formation. Le caractère innovant de la mesure « nouveaux emplois, nouveaux services » consiste en la création d'emplois à

¹ Dans ce texte, le masculin est utilisé comme représentant des deux sexes sans discrimination à l'égard des femmes et des hommes et à seule fin d'alléger le texte.

² Sur la progressive professionnalisation des métiers de l'animation, voir Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet « *L'animation professionnelle* », l'Harmattan, Paris, 2000.

³ « La médiation sociale : un enjeu pour la Guyane ? » table ronde et conférences organisées par la DRDJS de Guyane le 28 mai 2002 à Rémire-Montjoly.

plein-temps (et non à mi-temps comme les TUC et les CES ou à temps partiel comme les CEC)⁴ dans le secteur public ou associatif. Les études réalisées en France métropolitaine montrent que ces emplois sont occupés non plus par les seuls jeunes sans qualification (niveau V et infra V), mais par l'ensemble d'une génération ayant accédé au niveau du bac (niveau IV) ou plus. Le secteur associatif en particulier a ainsi pu créer de très nombreux emplois à forte plus-value symbolique dans les domaines social, culturel ou humanitaire, ce qui a immédiatement attiré des jeunes possédant un bon niveau de qualification. Les emplois dans la fonction publique étant particulièrement recherchés dans des périodes de crise, les emplois-jeunes ont été perçus comme une première marche vers les concours administratifs et l'intégration dans les services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cet effet d'aubaine pour les jeunes se démultiplie en Guyane française. 30% de moins de vingt ans, un actif sur quatre au chômage, des secteurs agricoles et industriels en plein marasme, une immigration importante, une croissance exponentielle des pôles urbains, la Guyane aurait toute les caractéristiques des pays en voie de développement si elle n'était pas un département français dont les déficits sont automatiquement compensés par la solidarité nationale et européenne (Gallibour, 1996, Reginensi, 2001). A peine créé, il était logique que les emplois jeunes deviennent attractif pour l'élite des communautés guyanaises. Transporté de métropole en Guyane, le dispositif a été mis en place par les administrations déconcentrées de l'Etat en suivant la représentation communément partagée de la nécessité d'une cohésion sociale, considérée comme une condition nécessaire au développement social et économique. La mosaïque culturelle guyanaise, son histoire chaotique profondément marquée par la colonisation sont les principaux éléments d'un récit que se transmettent entre eux les cadres de ces administrations. Nous proposons l'hypothèse que ce récit s'appuie sur des représentations partagées par les français métropolitains mais aussi par extension par une partie des autres français de Guyane (Gallibour et Raibaud, 2003).

2 - De la littérature scientifique aux représentations sociales

La Guyane, reflétée par les publications scientifiques mais aussi par les principaux médias nationaux apparaît en effet sous des formes contrastées qui peuvent avoir agi comme préambule à la création des emplois de médiateurs sociaux et aux formations d'animateurs réalisée par l'Université Antilles-Guyane et l'IUT Michel de Montaigne. On peut penser que ces informations ont été mobilisées par les cadres de l'administration et les formateurs issus de l'université, puis raccordées avec une culture professionnelle qui entretient des liens déjà anciens avec « les pays en développement ». Elles participent à la création de représentations reflétant la diversité des approches techniques de l'animation professionnelle. Nous tenterons de rendre compte ci-dessous des principales représentations de la Guyane que nous avons pu identifier lors de réunions avec les enseignants de la formation, des rencontres effectuées avec des professionnels intervenant dans le champ de l'animation en Guyane, ainsi que des prises de notes effectuées lors du séminaire du 28 mai 2002.

La première de ces représentations consiste à décrire la Guyane comme un pays en souffrance pour lequel il est nécessaire d'agir dans l'urgence. Les données utilisées seront alors celles qui montrent une Guyane en plein essor démographique, objet d'une immigration difficilement contrôlable venue des pays voisins d'Amérique du Sud et des Caraïbes. La présence de communautés issues de cette immigration en périphérie des villes aurait pour conséquence la mise en place d'économies clandestines dans un département où le chômage dépasse le seuil de 20% et où la violence urbaine envahit des quartiers que ne pénètrent plus les européens. Le trafic de drogue, la prostitution et le sida seraient des facteurs aggravants qui marginaliseraient ces populations nouvelles, les populations autochtones étant décimées par l'alcool et la maladie (amérindiens) ou échapperaient à tout contrôle de l'Etat dans leurs activités économiques illicites aux frontières (brésiliens, surinamiens et guyanais). Certains émettent l'avis que l'aide accordée par de l'Etat aux plus démunis serait trop attractive pour les populations des pays voisins, attirées sur le territoire français par la qualité des prestations sociales (allocations familiales, RMI) ce qui auraient pour conséquence d'augmenter le taux de natalité et l'inactivité de ces populations. Pour d'autres l'intervention de l'Etat serait nécessaire et urgente pour éviter une catastrophe humanitaire ou sociale et favoriser *a minima* l'intégration des nouveaux

⁴ Pour « Travaux d'Utilité Collective, Contrats Emploi-Solidarité, Contrats Emploi-Consolidé ».

arrivants et de certaines populations autochtones dans une société « multi-ethnique ». Dans ce contexte la création d'emploi de médiateurs est considérée comme un dispositif d'urgence consistant à mettre en place des intermédiaires sociaux entre les communautés et les services de l'Etat pour éviter que des pans entiers de la société et du territoire guyanais ne tombent dans l'anomie.

La deuxième de ces représentations consiste à décrire la Guyane à partir du niveau culturel, social et scolaire de ses habitants, conséquence de la mosaïque ethnique qu'elle représente. Les structures de la société guyanaise seraient ainsi basées sur de nombreux archaïsmes issus de ses communautés qui empêcheraient notamment l'émancipation des enfants (faible intérêt pour la scolarisation, tâches ménagères affectées aux jeunes filles dès le plus jeune âge, absence structurelle du père dans l'éducation des enfants, liberté totale laissée aux enfants pendant les périodes de carnaval entraînant le fléau des grossesses précoces et le développement des MST, etc.). Le niveau d'instruction serait dramatiquement bas, une partie du temps de la scolarité étant passée à traiter les problèmes, liés au multilinguisme et aux conséquences du mélange des communautés à l'école. L'absence de cohésion sociale s'expliquerait également par la faible productivité des salariés guyanais, leur manque « d'esprit d'entreprise » et les déficiences d'un secteur public davantage recherché pour la sécurité de l'emploi qu'il procure à ses « élites ». Dans ce contexte la formation d'animateurs et de médiateurs devrait contribuer à la mise en place d'activités périphériques visant à l'amélioration de l'intégration des enfants et des jeunes dans le système scolaire et le passage vers l'emploi à travers des dispositifs d'insertion sociale et des formations adaptées.

La troisième représentation décrit la Guyane à partir de son activité économique. Cette ancienne colonie vouée à l'agriculture par la déportation de populations africaines n'aurait jamais réussi son décollage et continuerait à vivre sous perfusion, grâce à l'aide de la métropole (N'Dagano, 1999). Pour les uns cette atonie de la vie économique serait une conséquence directe de l'assistance qui tuerait toute volonté d'entreprendre dans un pays protégé de la concurrence des pays voisins et marqué par l'absence d'infrastructures continentales et la persistance d'une liaison quasi organique maintenue artificiellement avec les Antilles et la Métropole. Pour les autres le statut de département d'outre-mer serait un obstacle au développement économique, l'Etat français privilégiant la base spatiale de Kourou et son importance géostratégique au détriment d'autres secteurs d'activités (exploitation des gisements aurifères, exploitations de la forêt amazonienne, etc.) sous prétexte de protection de l'environnement et des populations autochtones résidant en Guyane. Le transfert sur le continent sud-américain des normes sociales et fiscales françaises et européennes serait de plus une entrave à toute initiative économique concurrentielle avec les pays voisins, compensée par les aides massives accordées par l'Etat et de la CCE. Dans ce contexte, la formation des animateurs et des médiateurs consisterait à favoriser les conditions d'une intégration sociale par le travail en créant des emplois innovants dérivés d'une économie liée au secteur tertiaire (coopératives artisanales, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, emplois liés au Parc Régional de Guyane, circuits et résidences touristiques à destination des résidents guyanais ou des familles des expatriés métropolitains, habitat social associatif, etc.).

3 - Un nouveau front, la médiation

a) *Quelle définition de la médiation ?*

L'évidence pour l'administration française comme pour les organisations non-gouvernementales du fait communautaire en Guyane et son incompatibilité intrinsèque avec la rationalité d'une société laïque et républicaine « à la française » se construit alors sur le diagnostic des risques d'explosion de la société guyanaise, justifié par la compilation statistique de chiffres clés et leur juxtaposition (délinquance, chômage, analphabétisme, infection par le VIH, immigration clandestine). Cette vision fonctionnelle permet d'expliquer la société guyanaise à l'aune de la société française en général et d'adapter en conséquence les dispositifs de traitement social et culturel au contexte local.

La médiation apparaît comme une notion majeure dans ce transfert des problématiques sociales de la métropole vers la Guyane. Le « *mediator* » est celui qui s'interpose, qui sépare les belligérants, puis par extension celui qui agit pour chercher des solutions. Le concept durkheimien d'anomie et la

problématique de l'intégration nourrissent une réflexion sur la fonction des médiateurs dans une vision pragmatique de l'action sociale : dans une société profondément marquée par la « déliance »⁵ la fonction de médiation viendrait contribuer au renforcement du lien social en permettant de renouer le dialogue, d'informer et de prévenir les risques de dysfonctionnement. « *A un moment où les modes habituels de relations entre les personnes et plus largement de régulation sociale sont en panne, on peut comprendre l'importance des enjeux qui peuvent être investis dans cette fonction d'intermédiaire et plus particulièrement tout ce qui peut concerner la nécessité de « remettre des liens », de « retisser des liens sociaux (...) de remettre des connexions là où des frontières ont généré des territoires d'appartenance exclusifs de certaines catégories de population* ». (Lechaux et Meynier, 2000).

La médiation est présentée comme « préventive » ou « curative » et se fonde, au contraire d'un modèle anglo-saxon d'intégration différentialiste (*community mediation*) sur le modèle français de l'intégration républicaine à vocation universaliste qui s'effectue sur une base individuelle, à travers la notion de citoyenneté fondée sur l'égalité des droits et des devoirs (Constant, 1998). Le projet politique de la gauche française en 1997 avait réactivé fortement ces thématiques et trouvé dans la société civile un écho favorable, relayé par l'ancienneté des réseaux laïques et socialistes qui irriguent le mouvement associatif et par ses connexions avec les ministères qui leurs sont proches (Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture). En Guyane, le Parti Socialiste Guyanais qui domine la vie politique locale par l'intermédiaire des deux grandes collectivités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional de Guyane) trouve dans ce dispositif un moyen de contenter les élites locales en créant de nombreux emplois pour leurs enfants, tout en acceptant la thématique de la médiation et en adoptant pour partie la vision métropolitaine de la Guyane qui en découle. Plusieurs centaines d'emplois sont ainsi créés à partir de 1997. Recrutés à la hâte, mal formés, peu encadrés, ces emplois jeunes ouvrent une nouvelle page de l'histoire de la Guyane en se portant aux avant-postes des conflits sociaux pour un combat contre un ennemi dont personne ne connaît précisément le visage.

b) le colloque : « La médiation sociale, un avenir pour la Guyane ?

Le colloque organisé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à Rémire-Montjoly (Guyane) le 28 mai 2002 illustre particulièrement la portée de l'aventure humaine lancée quatre ans plus tôt par la création des emplois jeunes et leur affectation dans tous les secteurs sensibles de la vie publique en Guyane. En estimant qu'environ deux cents emplois jeunes pouvaient être assimilés à la fonction de médiateur en Guyane⁶, les responsables des administrations déconcentrées et des collectivités territoriales donnaient ce jour-là la portée du phénomène, d'autant que soixante médiateurs étaient présents aux côtés de leurs employeurs, de responsables associatifs, d'élus locaux, de travailleurs sociaux et de fonctionnaires en charge des dispositifs, pour témoigner de la réalité de leur engagement quotidien. « *Aujourd'hui, on constate que les médiateurs en emplois jeunes sont un peu seuls* » constate d'emblée Etienne Kreschmar, conseiller technique auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'initiative de cette journée. « *Une grande majorité des médiateurs, en contact direct avec les publics ne sont dotés ni de compétences, ni d'outils nécessaires pour assurer et assumer les contacts (avec la population nda) (...) les services liés à la médiation sont principalement conçus comme des opérateurs directs à la personne, plus rarement à des groupes ou à des communautés (...) Or la sociologie des quartiers est surdéterminée par un peuplement communautaire⁷ (...) On pourrait réfléchir à l'émergence d'un métier de représentants des habitants, qui aurait en plus une fonction de traduction*⁸ ».

Les témoignages des médiateurs dans les ateliers montrent l'étendue de leurs missions : conseillers auprès des jeunes mères dans les services sociaux municipaux, auxiliaires dans les contrats locaux de sécurité des polices municipales, animateurs sportifs dans des quartiers difficiles, correspondants de nuit, relais entre les publics « précaires » et les institutions pour faciliter l'accès aux soins ou au logement, aide au devoirs pour les enfants non francophones, etc. Dans les quatre ateliers du colloque, les médiateurs sociaux racontent avec passion, révolte ou enthousiasme le catalogue de la

⁵ Comme destruction du lien social, Gillet, 1995.

⁶ Soit près d'un médiateur pour 1000 habitants.

⁷ Souligné par l'auteur.

⁸ « La médiation sociale : un enjeu pour la Guyane ? » compte-rendu du colloque du 28/05/02, DRJS Guyane.

« misère du monde » qu'ils croisent tous les jours. Revenus du front de la médiation, ils en rendent compte en exprimant leur révolte et parfois leur amertume aux adultes représentant les pouvoirs politiques et administratifs. Les témoignages accusent en filigrane les « planqués de l'arrière », représentés le plus souvent par la hiérarchie implicite que leur imposent les services de l'Etat (assistants sociaux, enseignants, personnels hospitaliers, police, fonctionnaires territoriaux). Les jeunes posent clairement la question : les médiateurs sont-ils utiles ? Comment les représentants de l'Etat et les élus pourraient-ils ne pas répondre aux jeunes qu'ils sont « l'avenir de la Guyane », que leur métier est indispensable parce qu'ils participent à la cohésion de la société guyanaise ? Comment refuser la demande de sens qui est formulée par ces jeunes « conscrits de la médiation », comment pourrait-on imaginer leur dire, dans quelques années, que leur sacrifice a été vain ?

La question qui est ensuite abordée par les médiateurs est précisément de savoir s'ils font un vrai métier, si celui-ci est reconnu, si les contrats vont être renouvelés. On touche un point sensible : le métier n'existe pas vraiment, il est né d'un décret invitant au travail des jeunes sans emploi. Le représentant de la Région Guyane propose l'idée qu'on est au début d'une aventure, que c'est aux jeunes d'inventer ce nouveau métier ; le directeur du Développement Social Urbain de Cayenne déclare qu'il y a une très grande marge pour des initiatives, donc des possibilités de développement personnel et professionnel ; le responsable d'un important réseau associatif affilié à une fédération d'éducation populaire invite les jeunes à s'organiser pour faire valoir l'utilité de leurs fonctions et leurs droits. Pour tous ces « adultes » dotés de responsabilité qui encadrent et contrôlent le débat, l'issue est dans la formation qui seule peut construire une identité professionnelle commune aux médiateurs en montrant qu'ils font le même métier. L'invite à chercher dans la formation le sens d'un engagement professionnel se retourne en boucle sur sa propre objectivité, le corpus des compétences et des connaissances des formations d'animateurs et médiateurs faisant référence à des systèmes d'analyse sociale issus de la tradition sociologique et éducative qui fonde les appareils de régulation sociale métropolitain. Le dispositif transporté de métropole en Guyane ne peut ainsi trouver de sens que dans les arguments qui l'ont fondé ailleurs et qui analyse l'anormalité guyanaise dans le fait que « la sociologie des quartiers est surdéterminée par le peuplement communautaire » : on ne peut pas faire plus logique.

c) Un « non-lieu » institutionnel

Le dispositif « nouveaux emplois, nouveaux services » mis en place en Guyane, s'il fonde un métier aux contours flous (Augustin et Gillet, 2000), lui permet d'émerger néanmoins pour deux raisons. La première est que celui-ci se construit à la marge des champs professionnels repérés de l'éducation, de la santé, de la sécurité publique, des loisirs. Aide-éducateur, le médiateur n'est pas autorisé à mener une classe ou tout autre action pédagogique. Médiateur urbain, il n'a pas les compétences de la police municipale dont il dépend. Travaillant dans les services de santé, il n'est évidemment pas autorisé à agir dans le domaine social ni pour des soins, etc. Ces tâches qui sont constitutives des référentiels professionnels de métiers repérés sont jalousement gardées par les personnes qui en ont les compétences pour des raisons bien compréhensibles de défense d'intérêts professionnels. Cette situation crée de nouvelles hiérarchies entre des cadres d'emplois occupés souvent par les métropolitains et les européens (mais aussi les créoles antillais et guyanais qui occupent la majorité des postes dans l'administration publique, Gallibour, 1996) et des jeunes de niveau bac issus pour la plupart des autres communautés guyanaises. Le métier de médiateur se définit ainsi en creux dans un non-lieu institutionnel : il est ce que les autres métiers ne veulent pas faire.

La seconde raison qui est inscrite dans le constat précédent est que les médiateurs sociaux sont le plus souvent recrutés non pour leur compétence professionnelle mais pour leur appartenance à des communautés ou des groupes sociaux censés poser problème dans la société guyanaise. Dans le meilleur des cas on y verra un assouplissement d'une position radicale (visant à nier différences et discrimination par une régulation des rapports entre l'individu, rappelé à son devoir de citoyenneté et l'Etat garant de ses droits) par une prise en compte de la réalité communautaire. Le médiateur est alors le « grand frère » chargé de la « traduction » entre l'Etat et sa communauté. D'un autre point de vue le médiateur social est invité par le document proposé par le « protocole de formation des médiateurs sociaux » à renseigner sa hiérarchie sur les problèmes rencontrés dans les quartiers, ou même à

enquêter sur le degré de satisfaction des habitants par rapport aux politiques publiques mis en œuvre dans les quartiers : « *ces emplois de proximité pourraient faire fonctionner une sorte de « pompe de connaissances des problèmes » qui viendrait alimenter la définition et le pilotage des politiques sectorielles et contractuelles, comme la politique de la ville (...) Les emplois jeunes ne seraient plus « seuls au monde », mais seraient épaulés par le corps institutionnel. Ils auraient alors le sentiment de leur utilité professionnelle, (etc)... »* (id.p .8). Le rôle d'intermédiaire peut dans ces conditions devenir insoutenable, la compétence linguistique et culturelle du médiateur servant de courroie de transmission pour une régulation active des tensions sociales sous l'autorité de l'administration d'Etat.

3 - Du dispositif au marché de la formation

La mise en place d'une plate-forme de formation pourrait être conçue comme le souci de répondre à ces incertitudes, au flou qui entoure les missions et à l'impréparation de ceux qui les mènent. Cette préoccupation de l'Etat est présente dans l'esprit du dispositif puisqu'il prévoit dès l'origine l'accompagnement de la mesure par la création de lignes budgétaires nouvelles à la charge principalement des collectivités (conseil régional), mais aussi des administrations déconcentrées, et destinées à mettre en place l'accompagnement par la formation de ces nouveaux emplois. C'est donc un nouveau marché de formation qui s'ouvre, et non des moindres si l'on considère que la région attribue à chaque emploi-jeune un « crédit-formation » de 1000 heures par stagiaire à des taux variant de 4 € à 6 € de l'heure stagiaire, suivant que le dispositif est accompagné ou non par l'Etat ou les employeurs. On peut ainsi estimer à environ 1 million d'euros la somme dégagée pour ces formations, ce qui n'est pas insignifiant pour un département de deux cent mille habitants. Il est logique également que des prestataires extérieurs se positionnent sur ce marché comme ils l'avaient fait sur le marché métropolitain. On voit que dans ce domaine comme dans d'autres, la faiblesse des infrastructures universitaires et de formation professionnelle en Guyane fait perdre une partie des retombées que pourrait provoquer la mesure et met les appareils de formation métropolitains en position privilégiée pour organiser la formation des emplois mis en place par l'administration française⁹.

a) *La formation des animateurs sociaux et socioculturels en Guyane*¹⁰

L'IUT Michel de Montaigne, Bordeaux 3, forme des animateurs socioculturels depuis 1967. Il accumule des savoir-faire (dans le domaine des loisirs et du sport, de l'insertion économique, de la culture, des problèmes de la ville et de l'exclusion sociale, de l'aménagement du territoire et le développement local, etc.) et développe des compétences généralistes dans un secteur d'activité en croissance constante depuis les années 1980. Il possède également une expérience fondée sur la participation de nombreux professionnels aux différents cursus de formation et une recherche active en liaison avec plusieurs laboratoires universitaires à un niveau européen et international. Si les métiers de l'animation ont une histoire héritée des anciens courants de l'éducation populaire et des politiques publiques liées au développement des équipements sociaux et culturels, ils se déploient aujourd'hui dans tous les secteurs d'activités qui ne sont pas complètement investis par l'économie marchande, ni totalement repérés par les politiques de « l'Etat-providence », au point que certains auteurs n'hésitent plus à parler d'un « champ professionnel de l'animation », ou de « systèmes d'animation » (Augustin et Gillet, 2000). A partir d'expériences acquises sur le territoire français dans des situations d'urgence sociale (quartiers fragiles, personnes sans domicile fixe, toxicomanie, lutte contre le sida, etc.) ou d'actions d'éducation, de coopération et de développement local menées avec différents partenaires est née peu à peu l'idée que ces savoir-faire étaient transférables vers des pays du Sud rencontrant des problématiques analogues, bien que développées à des échelles plus larges allant jusqu'à la catastrophe humanitaire. C'est dans cette optique qu'a été créée en 1994 l'option « Animateur du Développement » au sein de l'IUT Michel de Montaigne, devenue par la suite la filière « Technique du Développement » puis « Gestion et Développement de l'Action Humanitaire ». Cette formation fait le lien entre l'histoire récente des métiers de l'animation et la professionnalisation des organisations

⁹ Il serait intéressant d'étudier « l'entrisme » de certains consultants privés travaillant pour l'université de Bordeaux dans le marché de la formation et du conseil en Guyane : l'université publique, réalisant ses missions avec des vacataires ou des prestataires sert alors de tête de pont pour le développement d'activités marchandes.

¹⁰ Gallibour et Raibaud, 2003, id note n°5

non gouvernementales repérées par le grand public sous le vocable « action humanitaire ». En 2000 une nouvelle étape est franchie. A la demande de l'Université Antilles-Guyane et de la Région Guyane, l'IUT Michel de Montaigne met en place, en partenariat avec les services universitaires de Cayenne, un Diplôme Universitaire de Technologie animation sociale et socioculturelle en formation continue destiné à une première promotion d'animateurs guyanais engagés dans des actions de médiation sociale et culturelle.

b) De la parenté entre les métiers de l'animation et du développement

L'adaptation de cette formation au contexte guyanais peut se réaliser en effet par la diversité des composantes de ce qui pourrait bien être une culture professionnelle, celle de l'animation. L'histoire de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle n'est pas étrangère aux animateurs guyanais : ces étudiants ont presque tous suivi un cursus scolaire jusqu'au baccalauréat dans les collèges et lycées français et beaucoup ont participé aux activités du tissu associatif socioculturel et sportif local. Cette histoire est proche aussi lorsqu'on rappelle les relations anciennes qui ont existé et existent encore entre le réseau associatif et syndical français avec les départements d'outre-mer ou les pays en voie de développement, eux-mêmes inscrits dans l'histoire des luttes sociales et politiques qui ont précédé et accompagné les politiques françaises d'aide au développement. S'interroger sur l'adaptation de la formation des animateurs au « pays en voie de développement » que représente la Guyane, nécessite au préalable de rappeler la spécificité de la politique française dans ce domaine et la parenté historique qui relie les métiers de l'animation à ceux du développement.

Les anciennes puissances coloniales ont spontanément orienté leur aide au développement vers les nouveaux pays issus de la décolonisation. Les discours qui ont accompagné en France cette aide au développement s'appuient sur deux principes fondateurs. Le premier est le maintien de la présence française sur des espaces où se jouent des concurrences stratégiques entre les nations occidentales. Le second est celui de la solidarité et de la réparation des inégalités économiques entre ces pays et la métropole. On peut voir dans ces deux principes l'héritage du colonialisme du XIX^{ème} siècle qui justifiait ses conquêtes par le devoir de moderniser, de civiliser ou de soigner les populations atteintes par des maladies endémiques (Rufin, 1994). A l'inverse, la critique du colonialisme, de l'impérialisme économique, puis des politiques publiques d'aide au développement a été largement portée par les syndicats, les partis politiques de la gauche marxiste française et les mouvements chrétiens et laïques (Augustin, Ion, 1993). Cette critique s'est accompagnée depuis le début du XX^{ème} siècle d'initiatives portées par des associations issues de ces tendances, et reflétant leurs propres compétitions dans le contrôle de l'opinion publique, de la jeunesse et des réseaux associatifs. Les modèles et les cibles choisies par les associations, mouvements, syndicats ou partis étaient ainsi fonction des valeurs défendues en interne. Les micro-projets appuyés par des missionnaires chrétiens installés en Afrique ou en Amazonie, les chantiers internationaux visant à aider des jeunes nations socialistes, la coopération entre les écoles et les collèges de France et du « Tiers-Monde » reflétaient ainsi les choix des valeurs défendues par les réseaux chrétiens, communistes ou laïques, parallèlement aux actions menées par les organisations internationales spécialisées (de la Croix Rouge aux actuelles Ong) et aux politiques publiques d'aide au développement. De cette façon, on peut affirmer qu'une partie de l'aide au développement en France est proche des mouvements de l'éducation populaire et de leurs réseaux constitués à l'intérieur de l'appareil d'Etat. De cette façon également, on peut comprendre que plusieurs politiques d'aide au développement soient simultanément mises en œuvre par l'Etat français (Coopération, Armée, Trésor public, Caisse française du développement, mais aussi ministère de l'Education Nationale, Santé, Culture etc.) correspondant à la fixation des grands courants politiques contemporains dans l'appareil d'Etat (Bourdieu, 1994). On peut également affirmer que la progressive professionnalisation du métier d'animateur s'est effectuée en parallèle et en cohérence avec la montée en puissance des dispositifs publics et privés de l'action humanitaire, de la coopération et du développement.

D'un autre côté, l'animateur semble s'imposer progressivement en France comme une nouvelle figure dans l'évolution des temps sociaux et l'aménagement des nouveaux espaces de vie. Dans leur ouvrage « l'animation professionnelle », Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet (2000) retracent

les étapes qui marquent l'émergence de la profession. La jeunesse, enjeu politique de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, aurait été à l'origine de la création des patronages, des colonies de vacances, puis des mouvements de jeunesse au début du siècle suivant. L'entrée en scène de l'Etat (1945) avec la création du ministère de la Jeunesse et des Sports inaugurerait la période suivante, marquée par la volonté d'étendre les acquis de l'éducation populaire à tous par la planification des équipements socioculturels. Enfin, l'arrivée de la crise économique au milieu des années 1970 et les nouveaux modes d'une gestion publique fondée sur la décentralisation de la décision dans le cadre local, infléchiraient les actions d'animation dans le sens d'une territorialisation de celles-ci, et dans la généralisation du partenariat entre les nombreux acteurs de la vie locale. Cet historique est appuyé sur l'incontestable montée en puissance d'un « champ professionnel de l'animation », qui emploierait en France environ 200 000 salariés¹¹, principalement repérés par la Convention Collective de l'Animation (1988, 1999), et par la filière socio-culturelle de la Fonction Publique Territoriale (1997). Outre la parenté historique entre les métiers de l'animation et celui du développement évoqué plus haut, les situations que nous avons rencontrées chez les jeunes guyanais font appel à deux représentations des compétences de l'animateur professionnel telles que les décrivent Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet. La première est la figure de « l'animateur stratège », capable de mobiliser dans l'action des savoir-faire de médiateur et de technicien, tout en gardant une capacité de créer du sens à l'action. Cette figure est utilisable avec profit pour la création d'une identité professionnelle qui ne soit pas réduite à la fonction d'intermédiaire social et culturel (le médiateur), ni à la fonction « d'agent/agi » (Bourdieu 1979, 1986) utilisé dans des tâches techniques (l'agent de développement local). Elle correspond en tout cas à la nécessité pour les animateurs, tout en fonctionnant dans des espaces de compromis imposés par l'action, de trouver une justification de celle-ci dans des « idéologies relatives »¹². La seconde est la figure de « l'animateur territorial », opérant à la charnière entre un espace administré et aménagé par la puissance publique et les espaces vécus tels que se les représentent les habitants et tels qu'ils se les approprient (Di Méo, 1998). Même si la Guyane n'est pas « un territoire d'outre-mer », on peut lui appliquer partiellement la première définition que Roger Brunet (1992) donne du territoire : « *maille de gestion de l'espace ayant (...) un statut inférieur aux circonscriptions normales, parce que l'appropriation n'y paraît pas complètement réalisée (...)* »¹³. La situation de département français recouvre, pour la Guyane, une grande complexité des espaces vécus par des peuples capables de revendiquer légitimement cette appropriation : peuples premiers amérindiens, populations africaines issues de la déportation et implantées autour du Maroni, nation créole « *forgée par une abolition et une décolonisation bâclées (...) cultivant l'oubli de soi et de l'histoire collective* »¹⁴, métropolitains descendant de bagnards ou installés par l'administration française et la fusée Ariane... A l'animateur, il est demandé de trouver les compromis nécessaires entre les collectivités publiques et les peuples guyanais, entre territoires et territorialités, entre une culture française issue de la colonisation et une mosaïque culturelle dont émerge peu à peu un sentiment national¹⁵. Comme en Europe sur les nouveaux espaces issus de l'expansion des villes il doit composer avec les hiérarchies qui forment les territoires de la ville et qui pour la plupart ramènent à un extérieur culturellement identifié : quartiers chinois, haïtien, brésilien comme l'était le Chicago de Burgess entre « *Little Sicily, Ghetto et Black Belt* ». Mais l'animateur professionnel ne se peut se satisfaire ni d'une approche critique fonctionnant sur le topique de la dénonciation (Boltanski, 1996), ni d'une approche purement fonctionnelle : il lui est nécessaire, si le conflit existe, qu'il cesse dans l'intérêt des parties en présence et dans leur dignité, en rapport avec les ordres des grandeurs sur lesquels se place la dispute. Dans le cas d'un territoire français issu de la colonisation qui n'a jamais réellement pu bénéficier d'un devoir de mémoire sur ce passé, l'animateur doit être en capacité de décoder les discours et les représentations qui s'y attachent. C'est donc d'une culture professionnelle de la situation (autant que de l'action) que se réclame l'animateur sur le terrain, « *lui permettant à la*

¹¹ 200 000 équivalents temps plein répartis entre secteur associatif et fonction publique territoriale, source Contrat d'Etudes prospectives de l'Animation Socioculturelle, rapport final au Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle, Cabinet Ithaque mai 1998.

¹² Jean-Claude Gillet en propose une, la « reliance » comme construction ou reconstruction de lien social.

¹³ Roger Brunet et alii, « Les mots de la géographie, dictionnaire critique », p.480, Reclus la Documentation Française, Paris, 1992

¹⁴ Biringanine Ndagano, « *Le nègre tricolore* », 4^o de couverture, Maisonneuve et Larose, Paris 2000

¹⁵ Interview de Christine Taubira in B.Ndagano, id, p.185 et suivantes

fois d'en décomposer et d'en recomposer les interactions qui régissent les relations de ces éléments »¹⁶.

Quelque soit la définition du médiateur ou de l'animateur que l'on souhaite adopter, nous constatons pour notre part que le champ de l'aide au développement est un champ qui procède d'une histoire complexe où se croisent non sans ambiguïté les organisations caritatives, les grandes politiques de santé issues des périodes coloniales, l'histoire des Nations Unies jusqu'à l'aventure humanitaire et la naissance des grandes Ong (Rufin, 1994). La professionnalisation des médiateurs et des animateurs dans le contexte guyanais offre au moins l'avantage de donner à observer une histoire en train de se construire sur les fondements des grandes idéologies liées à l'aide au développement du XX^{ème} siècle. Elle peut ainsi servir de pièce à la construction d'une ou de professions et de leurs référentiels professionnels.

4 - La professionnalisation des animateurs guyanais : l'humanitaire, le coopérant, le développeur

Mais lorsqu'on parle de professionnalisation des animateurs, de quoi s'agit-il ? En premier lieu de fonctions nouvelles correspondant à des évolutions sociales et économiques qui dépassent les prévisions et les cadres de l'intervention publique. En deuxième lieu de professions qui se construisent en relation avec de multiples institutions et partenaires sur la base du territoire mais aussi en compétition avec d'autres champs professionnels. En troisième lieu de métiers d'engagement, comprenant une forte part de bénévolat et dont les acteurs ne peuvent accepter parfois la dureté qu'au prix du sens qu'ils donnent à leurs actions (Gillet, 1997). Ainsi, lors du colloque du 28 mai 2002 la première évidence qui est apparue dans les interventions de ces « animateurs-médiateurs », de leurs employeurs ou de leurs prescripteurs, est la confusion des genres (entre le rôle du médiateur et celui des professionnels (du sport, de l'éducation, du social, du sanitaire, etc.)), et la contradiction des fonctions entre les différents registres d'activités du médiateur (éducation et aide sociale, lutte contre les violences urbaines et contrôle des comportements, intégration scolaire et respect des identités culturelles, développement et d'aide d'urgence, etc.). La seconde évidence a été la nécessité pour tous de trouver une justification commune de leur action, ce qu'a permis à cette journée en concluant sur l'utilité du médiateur comme « garant de la cohésion de la société guyanaise ». Mais la croyance collective dans cette utilité sociale s'exprimait ce jour-là, par des témoignages extrêmes : extrême violence selon ce médiateur d'un quartier difficile de Cayenne, extrême reculement pour ce médiateur linguistique du Haut-Maroni, extrême pauvreté selon cette jeune haïtienne médiatrice auprès de sa communauté, extrême culturel pour cette médiatrice amérindienne kalibi d'Awala-Yalimapo ou extrême précarité pour ce permanent de *Aides-Guyane* dans ses tournées nocturnes auprès des toxicomanes et des prostitués de Cayenne. Venus trouver une justification de leur engagement, c'est à partir de leurs activités « d'anim-acteurs » et une idéologie floue de ce que recouvre les métiers de l'animation et du développement qu'ils ont pu cependant commencer à construire les fondements de leur profession. Sur la base des témoignages recueillis auprès de ces « animateurs-médiateurs » dans les ateliers de ce colloque et sur ceux issus des animateurs de la première promotion UAG-IUT de Bordeaux, nous tenterons de dégager une première typologie des « animateurs guyanais » à partir des discours et de leur engagement dans des actions de développement, en dégageant trois « vrais faux portraits » correspondant aux valeurs qui balisent et verbalisent leur action.

Le premier de ces portraits est celui de l'animateur dont l'engagement est humanitaire et à qui l'on pourrait prêter ces propos : « *la Guyane est un pays en souffrance, il faut agir dans l'urgence* ». La valeur majeure de son engagement, c'est le principe de solidarité : « *peu importe les causes, il faut agir dans l'urgence pour aider les victimes* » (Arendt, Boltanski 1996). Mis « à l'épreuve du territoire » et de ses difficultés, l'animateur s'oppose aux institutions qu'il déborde et se substitue aux travailleurs sociaux ou aux professionnels de santé (Ion, 1991).

Thierry M. est coordinateur de l'association Aides Guyane. Il décrit les difficultés que rencontre son association en Guyane en soulignant que : « l'épidémie de Sida se diffuse « à l'africaine », car le virus se transmet de façon majoritairement hétérosexuelle dans toutes les couches de la société ».

¹⁶ J.P. Augustin et J.C. Gillet, id, p. 165

Son analyse est la suivante : alors qu'en Europe, la communauté homosexuelle a pu trouver des soutiens dans la communauté scientifique ou artistique et poser ainsi les bases d'une organisation associative pour bénéficier de programmes de prévention et d'aide aux malades, le SIDA touche massivement en Guyane les communautés les plus pauvres qui accèdent mal aux systèmes de soins et sont peu touchées par les programmes de prévention. Les relations non protégées, la sexualité précoce des jeunes filles et la permissivité sexuelle dans les périodes de carnaval favorisent également la diffusion du virus. Son association est présente chaque année au moment du Carnaval avec un char présentant les moyens de lutte contre le Sida (distribution de préservatifs), mais il déplore qu'à cette période, les gérants de boîtes de nuits et les organisateurs de fêtes privées refusent sa présence. Thierry M. critique durement les politiques de santé publique en Guyane, arguant que les malades étrangers sont exclus des soins, sot-disant pour éviter l'afflux d'autres malades venus des pays voisins. Il annonce une catastrophe sanitaire imminente qui sera amplifiée si on ne fait rien face à l'augmentation de la toxicomanie et de la prostitution dans les périphéries des villes. Pour lutter contre l'épidémie, Thierry M. recrute ainsi des professionnels ou des volontaires issus des différentes communautés pour assurer des permanences d'accueil de nuit comme de jour et développer en particulier dans les quartiers l'information et la prévention auprès des publics jeunes avec le support des langues locales.

Le deuxième portrait est celui de l'animateur dont l'engagement est proche de la figure du coopérant et qui pourrait s'exprimer ainsi : « *La Guyane, c'est un pays sous-développé dont il faut rattraper le retard par la formation des cadres et la création d'équipements* ». C'est sur le constat des inégalités entre la Guyane et la métropole qu'il fonde son action. La première de ces inégalités est pour lui, l'accès au système scolaire qui conditionne partiellement l'accès aux droits, puis l'accès aux positions favorables dans le domaine de l'emploi. Il considère la formation d'une élite intellectuelle et technicienne comme la solution « pour un développement endogène basé sur la dignité et la démocratie ». Cette évolution favorable repose sur la réalisation planifiée d'équipements (scolaires, socioculturels -bibliothèques, centres socioculturels -, sportifs, etc.) pour lesquels l'aide extérieure est indispensable. Sollicité pour accompagner les politiques publiques d'éducation, il est souvent en conflit avec l'institution scolaire à laquelle il reproche son manque d'adaptation aux conditions de vie et aux problèmes que rencontrent les populations locales.

Brigitte D. est une jeune surinamienne d'origine javanaise, scolarisée en Guyane française où elle a obtenu son baccalauréat. Elle est employée comme médiatrice linguistique entre les populations du fleuve Maroni et les institutions scolaire, et utilise pour cela un dialecte vernaculaire local appelé taki-taki. Gina T. est animatrice à Awala-Yalimapo. Son activité principale consiste à écrire des pièces de théâtre en kalibi pour les enfants amérindiens de l'école et à leur faire interpréter lors de spectacles de fin d'année. Elle participe également à l'administration d'une association sportive et culturelle amérindienne et à une permanence d'information sur l'alcoolisme et les conduites addictives. Marie-Françoise P. est businengé, originaire de Maripasoula. Outre sa langue maternelle, l'aloukou, elle parle le saramaka et le taki-taki. Elle travaille dans un centre de formation à Saint-Laurent du Maroni avec des jeunes sortis du système scolaire et participe à des programmes de remise à niveau scolaire et des stages en entreprises. Elle présente son travail comme un travail de communication entre les communautés et les institutions locales en apportant aux jeunes les rudiments juridiques nécessaires pour qu'ils fassent valoir leur droit et connaissent les risques liés à des pratiques jugées délictueuses par l'Etat français. Tous les trois ont été recrutés et formés dans le cadre d'un programme mis en place par l'Education Nationale et l'IRD (Institut Régional de Développement) avec le concours de coopérants volontaires métropolitains ayant un niveau d'étude élevé. Tous les trois constatent les efforts des institutions scolaires pour intégrer les populations locale, mais déplorent également que leur travail soit peu reconnu par les enseignants et que leur rôle consiste surtout à pallier la méconnaissance des cultures locales et les dysfonctionnement des administrations publiques.

Le troisième portrait est celui de l'animateur « développeur », dont l'engagement est à l'image de ces propos : « *La Guyane est un pays économiquement dépendant, il faut utiliser les ressources locales*

pour promouvoir une autonomie économique et politique ». Son credo est donc le développement local. Il dénonce les échecs successifs issus des expériences menées par les politiques publiques venues de métropoles, ce qui le conduit à préférer les micro-projets économiques et les équipements de proximité orientés vers des programmes de développement favorisant la promotion des ressources locales. Cherchant à éviter les pesanteurs de la société locale dans la vie économique, il oppose l'association ou la coopérative à l'entreprise et l'initiative locale aux organisations professionnelles et territoriales.

Joseph C. est un créole de Cayenne, engagé dans le syndicalisme étudiant, et proche de mouvements politiques autonomistes ou régionalistes. Sensibilisé au problème de l'emploi dans une région où le chômage avoisine les 20% de la population active, il est sur le point d'aboutir à la création d'une entreprise d'insertion utilisant l'artisanat local des bois exotiques. Joseph C. dénonce les lenteurs administratives et regrette que les pouvoirs publics ne portent pas plus d'attention à ce type d'initiatives. Rudy F. est un médiateur social rémunéré par la ville de Kourou pour faire la relation entre l'école, le village saramaka et la commune. Parent avec des artisans et des commerçants du village, il prépare la création d'un centre culturel saramaka qui serait en même temps un lieu d'exposition et de vente des productions de sa communauté. Rudy déplore que les activités économiques de son village soient essentiellement tournées vers les « touristes » du centre spatial et souhaiterait développer une autre forme de tourisme. Tous les deux citent en exemple la communauté Hmong du Laos, arrivée en Guyane suite à une opération de rapatriement humanitaire en 1975 et qui a su développer une économie maraîchère florissante en défrichant quelques milliers d'hectares de la forêt amazonienne.

Les rencontres effectuées avec les milieux professionnels, les projets, les stages et les travaux d'enquêtes réalisés sur le terrain par les animateurs en formation ou les expériences de terrain de leurs collègues médiateurs nous permettent de valider en partie cette typologie et d'en risquer la comparaison avec les fondements de la culture professionnelle des animateurs en métropole. A mi-parcours de leur formation universitaire pour les uns, engagés dans un travail de médiation plein d'interrogations sur l'avenir pour les autres, les animateurs guyanais montrent ainsi comment ils utilisent les différents registres de leur formation sur leur terrain professionnel. Leur inscription dans les cursus de formation BEATEP et DUT les met d'autre part en position de revendiquer leur intégration dans des cadres professionnels définis tels que la Convention Collective de l'Animation ou la catégorie B de la fonction publique territoriale. On peut espérer que l'émergence d'un nouveau groupe professionnel, ainsi inscrit au cœur de la complexité guyanaise, permettra aux médiateurs et animateurs de forger tout à la fois des pratiques et des discours propres à leur contexte et des solidarités professionnelles dépassant les clivages culturels et sociaux

Conclusion

L'observation de ces dérouilleurs de la Guyane et de leur professionnalisation ne semble déjà plus poser la question de l'adaptation au contexte local : encore faudrait-il que les collectivités et les administrations continuent d'accompagner médiateurs et animateurs vers une prise en charge autonome des problématiques locales et, plus tard, des formations d'acteurs qui peuvent les accompagner. Le principal écueil sur la voie de cette émancipation, comme on a pu le lire ci-dessus dans la retranscription de certains discours et attitudes des acteurs, serait d'adopter sur cette question une vision étriquée de la citoyenneté. Malgré des difficultés croissantes « le modèle français d'intégration conserve, du haut en bas de l'échelle politique, un pouvoir d'attraction considérable (...) Alors même que l'universalité française et intégratrice sur lequel repose le modèle français résiste mal à l'épreuve des faits, les perspectives multiculturelles sont généralement rejetées sans vraiment être examinées » (Constant, 1998, p. 138). Ce débat franco-français entre un universalisme abstrait et un multiculturalisme assimilé au pluralisme culturel, exacerbé par la permanence dans le débat politique d'un discours qui présente l'immigration maghrébine comme une menace pour l'identité nationale, empêche de voir sereinement la construction de nouvelles formes de citoyenneté sur des territoires qui font encore pleinement partie – sauf preuve du contraire – de la nation française. A l'inverse la

structuration dans le champ de l'animation des fonctions de médiation sociale et culturelle et la naissance d'une identité professionnelle commune à des jeunes issues de milieux et de culture différentes donne à voir une image positive de la société guyanaise et/ou de l'identité française aux jeunes dans la ville.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Augustin J.P. et Ion J., *Des loisirs et des jeunes*, ed.ouvrières, Paris 1993.
- Augustin J.-P., Gillet J.-C., *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Begag A., *Les dérouilleurs*, Paris, Seuil, 2002.
- Bierge L., *Rapport des Etats généraux du développement économique réel et durable de la Guyane*,
- Boltanski L. *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1998.
- Brunet Roger, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, Paris, 1993
- Castor E., Othily G., *La Guyane, Les grands problèmes. Les solutions possibles*, Paris, ed. Caribéennes, 1984.
- Cherubini B., *Cayenne : Ville créole et polyethnique*, Paris, Karthala-Cenaddom, 1988.
- Chombart de Lauwe P. H., et alii, « Partage des connaissances et cultures novatrices. Domination ou Commission mixte, Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires, 15 janvier 1998 ; *Document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane*, Commission mixte, Conseil Régional, Conseil Général, Congrès de Guyane du 27 février 1999.
- Constant Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998
- Dubar, C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1992.
- Gallibour E. *Du bidonville au logement social. L'accès des immigrés haïtiens à l'habitat en Guyane française*, Rapport PIR-villes/CNRS, Université de Bordeaux II, MSHA, 1996.
- Gallibour Eric, Raibaud Yves, *La formation des animateurs en Guyane française*, publication en cours, Bordeaux 2003.
- Gillet J.-C., *Animation et animateurs. Le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, 1991.
- Lechaux et Meynier, *des médiateurs sociaux à la fonction de médiation sociale*, Rapport à la délégation interministérielle à la ville, avril 2000.
- Mam-Lam-Fouck S., *Histoire générale de la Guyane française*, Cayenne, Ibis Rouge, 1996 ; *L'identité guyanaise en question*, Cayenne, Ibis Rouge, 1997.
- de Bordeaux III - La lauze, Janvier 2001.
- Patient S., *Guyane pour tout dire. Le mal du pays*, Paris, ed. Caribéennes, 1980.
- Politiques d'Education et de formation, *Université et professionnalisation*, De Boeck université, vol. 2, n°2, 2001.
- Poujol G., *Profession : animateur*, Toulouse, Privat, 1989.
- Rufin F., *L'aventure humanitaire*, Gallimard, Paris 1994.
- Taubira-Delannon C., *La question foncière en Guyane*, Cayenne, 1999.